d'une question de rédaction. C'était la seule motion en épingle en la tenant pour un vote façon que nous pouvions présenter une motion de ce genre et la mettre aux voix. Nous en avons assez de les entendre exprimer leur sympathie et d'afficher leurs bons sentiments, alors qu'ils refusent d'agir.

Pourquoi sont-ils évasifs? Ils le sont parce que leur façon d'agir à l'endroit de nos veillards pèse lourd sur leur conscience. Ils trouvent la situation embarrassante lorsqu'ils retournent dans leur foyer ou qu'ils se mêlent à la population. Les Canadiens savent parfaitement qu'on s'occupe bien de nous ici et qu'il en est de même d'autres secteurs de la société. Cependant, nous n'avons pas de temps à consacrer à ceux qui ont fait œuvre de pionnier, travaillé dur dans notre pays et risqué leur vie à la guerre.

## • (8.50 p.m.)

Certains députés ont dit que cette motion est une motion de défiance. Monsieur l'Orateur, j'étais absente au moment de votre décision mais, sauf erreur, c'est ce que vous avez déclaré. Qu'il me soit permis de signaler qu'il appartient au gouvernement d'en tirer profit et de marquer des points. Peut-être veut-il apaiser leurs consciences et sauver la face en faveur des députés de l'arrière-ban?

Mais le gouvernement, s'il le voulait, pourrait y voir un défi à relever. La situation des vieillards et des anciens combattants est comparable à la crue de la rivière Rouge, il y a quelques années, ou à l'inondation de la vallée du Fraser, ou aux catastrophes et désastres semblables qui ont déjà frappé les Canadiens.

A mesure que l'eau monte sournoisement, des milliers de vieillards se sentent de plus en plus effrayés et effarés, et indignés devant l'inertie du gouvernement à leur égard.

Je reçois de pensionnés des lettres disant que si le gouvernement connaissait leur situation, il agirait certainement. J'essaie de répondre que des députés se rendent chez des gens ordinaires et voient dans quelles conditions ils vivent. Ou encore, je rétorque que, sans aucun doute, le gouvernement dispose d'assez de groupes d'étude, de livres blancs, de bureaux régionaux et de toutes sortes d'autres choses pour se tenir parfaitement au courant. Mais malgré tout, le gouvernement n'agit pas.

Je rappelle que la motion ne doit pas nécessairement être considérée comme une motion de défiance; elle n'est pas rédigée comme telle. Si le gouvernement possédait une once de génie politique, il ne monterait pas la de les rogner. Si nous ne prenons des mesures

de défiance; il la considérerait plutôt comme un problème à résoudre.

Lorsqu'on ne veut pas convenir qu'un problème existe, les députés, cela va de soi, se rallient à diverses politiques. Mais au point où nous en sommes avec ce problème-ci, où tout le monde est d'avis qu'il faut à tout prix venir en aide aux intéressés, ce n'est pas le moment de fendre les cheveux en quatre pour savoir si la motion est oui ou non une motion de défiance. Le moment est venu d'agir.

Le ministre ne perdrait pas la face en assurant une augmentation provisoire des pensions. Il a dit—des porte-parole ministériels l'ont même déclaré—que le gouvernement ne pourrait prendre aucune mesure définitive avant la parution du Livre blanc. Mais personne ne me fera croire que le gouvernement ne pourrait assurer un relèvement provisoire en attendant les propositions du Livre blanc. J'exhorte donc le gouvernement à adopter cette ligne de conduite. Je le prie de considérer ce problème comme s'il s'agissait d'une catastrophe nationale, où l'on mobiliserait toutes les forces du gouvernement et de la nation pour aider ceux qu'un grave danger menace.

Si le gouvernement refuse d'en venir là, je puis vous dire ce qui va arriver. Je me rappelle très bien ce qui se passait avant l'établissement de la pension de vieillesse. Je me souviens de l'état désespéré des vieillards, incapables d'obtenir de l'aide de leur famille, tout simplement parce que les jeunes ménages n'arrivaient pas à joindre les deux bouts. Ces personnes âgées ne voulaient à aucun prix alourdir le fardeau de leurs fils et de leurs filles ayant des charges de famille. A cette époque, on a même vu des vieillards obligés de comparaître devant le tribunal pour prouver que leurs fils ou leurs filles étaient incapables de leur venir en aide. C'était la seule façon pour eux d'obtenir de l'assistance sociale ou des aumônes de l'État.

C'est la situation à laquelle nous condamnions nos pionniers il y a près d'un demi-siècle. Ils ont été en butte aux privations, aux humiliations et aux insultes. Nous avons fini par adopter une loi des pensions à l'intention de ces gens, pour leur assurer un minimum de dignité, à eux et à nous également. Nous leur assurions au moins un minimum de respect.

Que deviennent ces pensions aujourd'hui? La hausse effrénée du coût de la vie ne cesse